

RÉUNION DU 18 octobre 2011

Date de convocation
10/10/2011

Date d'affichage
10/10/2011

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 09
Votants : 11

L'an **deux mil onze, le dix huit octobre à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 10 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Présents : Hervé QUÉREL, Alain MAHÉRAULT, Natacha PERRIER, Claudine LEFEUVRE, Patrick HULMEL, Alain CROISÉ, Sylvain LAUNAY, Fabrice RADIGUE, et Stéphane GUILBERT.

Absents excusés : Vincent DOUVENOULT donne pouvoir à Hervé QUÉREL, Nathalie HOUDAYER donne pouvoir à Sylvain LAUNAY.

Absent : René RICHARD

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Demande de subventions (mobilier salle, aménagement allées piétonnes, abribus solaire, travaux divers) – Revêtement sol tennis de table - Convention de mise à disposition du personnel avec la CUA – Renouvellement ligne de trésorerie – Affaire COSNARD – Règlement intérieur et prix de location salle - Questions et informations diverses.

SALLE BIVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTION **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Dans le cadre de la construction de la salle bivalente, M. QUÉREL expose les travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements complémentaires à prévoir en 2012.

L'ensemble de ces travaux et de ces acquisitions sont estimés à 47 428,44 € hors taxes, soit 56 724.41 € TTC, et se décomposent comme suit :

- Travaux électricité	5 173.00 € HT
- Mobilier salle	27 593.90 € HT
- Bancs vestiaires	1 034.80 € HT
- Patères	655.90 € HT
- Pupitre	1 792.00 € HT
- Vidéo projecteur	6 425.77 € HT
- Extincteurs	886.23 € HT
- Cuisinière mixte	381.27 € HT
- Micro ondes	75.25 € HT
- Réfrigérateur	197.32 € HT
- Rayonnages/grilles/bacs inox	845.00 € HT
- Tables tennis table	2 368.00 € HT

Pour le financement, une subvention peut être demandée à Madame la Sénatrice afin de compléter les fonds propres de la commune. Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité approuve le projet d'aménagement et d'acquisition des équipements complémentaires pour un montant de 47 428,44 € hors taxes et demande à Madame la Sénatrice toutes subventions d'Etat possibles.

RENETEMENT SOL TENNIS DE T ABLE

Ce sujet à l'ordre du jour sera revu ultérieurement.

DEMANDE DE SUBVENTION -AMENAGEMENT ALLEES PIETONNES ET ABRIBUS SOLAIRE

Afin d'améliorer les conditions d'accès de la salle bivalente jusqu'à l'église, de sécuriser l'accès du parking à l'entrée de l'école, mais aussi de sécuriser l'arrêt de bus au rond point RD1/RD2, M. QUÉREL expose les travaux d'aménagement et l'acquisition d'un équipement solaire à prévoir en 2012.

L'ensemble de ces travaux sont estimés à 15 454,50 € hors taxes, soit 18 483.58 € TTC, et se décomposent comme suit :

- Allées piétonnes 9 363.90 € HT
- Abribus solaire 6 090.60 € HT

Pour le financement, une subvention peut être demandée à M. le Sénateur afin de compléter les fonds propres de la commune. Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité approuve le projet d'aménagement des allées piétonnes et l'acquisition d'un abribus solaire pour un montant de 15 454,50 € hors taxes et demande à M. le Sénateur toutes subventions d'Etat possibles.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Communauté Urbaine a décidé, lors de sa réunion du 21 mars 1997, d'étendre ses compétences notamment à l'entretien de l'éclairage public, des bourgs, des terrains de sports et des espaces verts et naturels, des salles polyvalentes ainsi qu'à la gestion de la restauration scolaire.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85.1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de la mise à disposition, il est proposé de mettre à la disposition de la Communauté Urbaine d'Alençon, pour l'exercice des compétences mentionnées ci-dessus, un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 31.5/35ème de son temps pour une durée de 3 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord sur la mise à disposition de la Communauté Urbaine d'Alençon, pour l'exercice des compétences mentionnées ci-dessus, de FROUARD Romain, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 31.5/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

RECONDUCTION DE LA LIGNE DE COURT TERME DE TRESORERIE

Pour assurer le préfinancement du projet de construction de la salle bivalente, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de reconduire, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, la ligne de Court Terme de Trésorerie qui arrivera à échéance le 03 décembre 2011. Elle se décompose comme suit :

- Montant de la ligne : 500 000 €
- Indice : EURIBOR 3 mois moyenné de 1,247 %
- Marge : + 0,250 %
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Montant minimum par tirage : 5 000 €

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

AFFAIRE COSNARD

M. le Maire fait lecture de la décision de la Cour d'Appel de Caen du 23 juin 2011.

REGLEMENT ET PRIX DE LOCATION SALLE

A la majorité, les membres du conseil décident d'ouvrir le calendrier des locations au 01^{er} janvier 2012 pour des locations 2013. La commission salle est en charge d'établir le règlement et les tarifs de la salle.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement communal la Roseraie : M. le Maire rappelle au conseil que les travaux de voirie du lotissement communal « la Roseraie » étant terminés, il convient de transférer une partie de la parcelle cadastrée en section AB n°179 dans le domaine public communal. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de transférer dans le domaine public communal une partie de la parcelle cadastrée section AB n°179 d'une superficie de 2 106m² et d'une longueur de 194 mètres.

Rejet eaux pluviales les Coquelicots : *Un contrôle de vérification a lieu le 10 novembre à 10h.*

Changement de Trésorier : *M. BIDEAU est parti à la retraite le 01^{er} octobre. Il est remplacé par M. Jean CARMONA en qualité de chef de poste de la Trésorerie d'Alençon.*

Visite salle St Pierre des Nids : *Jeudi 20 octobre à 17h00.*

FPU CUA : Deux votes auront lieu lors du conseil communautaire le 20 octobre pour l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique. Une commission va se pencher sur le versement de la dotation de solidarité communautaire pour déterminer les critères de reversement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique du Conseil Municipal à 21 heures 50.

Hervé QUÉREL

Alain MAHÉRAULT

Natacha PERRIER

Claudine LEFEUVRE

Patrick HULMEL

Alain CROISÉ

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Stéphane GUILBERT